

Chambre Régionale des Comptes
RAPPORT THEMATIQUE REGIONAL
LA PREVENTION ET LA GESTION DES
DECHETS EN CORSE
OBSERVATIONS

A l'attention du greffe de la Chambre Régionale des Comptes.

Madame, Monsieur, en date du 06 mai 2024, j'ai été destinataire du rapport thématique régional relatif à la prévention et gestion des déchets en Corse.

Je vous remercie pour l'ensemble des informations évoqué et vous prie de trouver, en retour, mes observations sur ledit rapport.

Je me tiens à la disposition de la Chambre pour tout complément.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

ENREGISTRE LE

06 JUIN 2024 / 69

CHAMBRE REGIONALE
DES COMPTES CORSE

CHAMBRE REGIONALE
DES COMPTES CORSE
ENREGISTRE LE

06 JUIN 2024 / 72

GREFFE

Président de la Communauté de communes

Pasquale Paoli

SARGENTINI François



1.1 Une production de déchets élevés avec l'enfouissement comme mode de traitement

Page 6 : En 2023, la production de DMA pour la Communauté de communes Pasquale Paoli s'élevait à 516 Kg par habitant. Cette donnée est inférieure à la moyenne nationale de 547 kg par habitant.

1.3.2 Une information des usagers du service public qui tend à se renforcer

Page 12 : La Communauté de communes Pasquale Paoli a élaboré son rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2022 qui a été présenté en conseil communautaire en date du 14 décembre 2023. De plus, le RPQS 2023 est actuellement en cours de réalisation.

2.1.1 Un coût davantage à la charge du contribuable que de l'utilisateur

Page 13 : Le coût aidé par habitant pour la Communauté de communes Pasquale Paoli est passé de 269 € H.T./ hab. en 2021 à 259 € H.T./hab. en 2022 soit une diminution de 4%.

Page 14 : Jusqu'à 2023, la Communauté de communes Pasquale Paoli (CCPP) avait opté pour une REOM particuliers et une REOM professionnels pour le financement de son service.

Par délibération du 26 septembre 2023, la CCPP a institué la TEOM à compter du 1^{er} janvier 2024.

Puis, par délibération du 14 décembre 2024, elle a institué une redevance spéciale (RS) pour les professionnels.

Page 15 : La Communauté de communes Pasquale Paoli disposait d'un budget annexe pour le service déchets ménagers jusqu'au 31 décembre 2023.

De fait, le financement dédié à la partie de son service déchets était regroupé au sein de ce budget annexe.

De fait, les autres compétences de l'intercommunalité étaient financées dans le cadre de son budget général ou dans celui de l'Office de Tourisme lui permettant ainsi de porter et valoriser les projets qu'elle devait mener.

2.1.2 Une redevance spéciale pour les professionnels mal évaluée

Page 15 : Il est porté à la connaissance de la Chambre que la Communauté de communes Pasquale Paoli dispose, de manière effective, d'un règlement de collecte qui a été présenté et voté en conseil communautaire en date du 14 décembre 2023.

Page 15 : La Communauté de communes Pasquale Paoli a financé son service par la REOM jusqu'au 31/12/2023.

Depuis sa création, au 1^{er} janvier 2017, et malgré un financement en REOM, elle a facturé, chaque année, une redevance professionnelle afin de financer la collecte et le traitement des déchets des professionnels. A ce titre, le nombre de facturation émise depuis cette date a été en évolution et en augmentation marquant la volonté de l'intercommunalité de ne pas uniquement faire peser le poids et la charge du financement du service des déchets sur les particuliers.

La CCPP a engagé, depuis la fin de l'année 2023, une démarche d'évaluation des tonnages réels produits par les professionnels afin d'améliorer la connaissance du gisement dont le travail est en cours également sur l'exercice 2024. Cette dernière permettra d'appliquer un tarif de RS au réel.

2.2 Des collectes fréquentes génératrices de surcoûts

Page 16 : La Communauté de communes Pasquale Paoli n'effectue pas de collecte quotidienne. Les fréquences de collectes pour les OMR sont comprises entre 1 et 3 fois par semaine (majoritairement entre 1 et 2 fois, 3 fois uniquement pour le Niolu), pour l'emballage elles sont comprises entre 1 et 2 fois par semaine, pour le verre entre 1 fois par mois et 1 fois tous les 15 jours et pour le papier elles sont fonction du remplissage, en moyenne 1 fois par mois.

Page 16 : Un travail de réaménagement des points de collecte a été amorcé par la CCPP. Il permet de diminuer les fréquences de collecte et d'augmenter le parcours des tournées.

Ce dernier induit un remplissage maximal des camions pour chaque tournée.

De plus, les contraintes géographiques de notre territoire imposent un remplissage complet et systématique des véhicules.

Page 17 : La Communauté de communes Pasquale Paoli représente le territoire le plus étendu porté par une intercommunalité en Corse. Cette contrainte géographique, couplée à la qualité dégradée des routes entraîne des temps de roulage important. Cependant, une étude d'optimisation du SPGD a été initiée au début du second semestre 2023 et arrive à terme. Elle a pour objectif la préconisation de scénarii afin d'améliorer le service et diminuer les coûts afférents.

Page 17 : Par délibération en date du 14 décembre 2023, la Communauté de communes Pasquale Paoli a adopté son règlement intérieur. Ce dernier définit un certain nombre d'actions destinées à optimiser le temps de travail (départ à heure fixe le matin pour l'ensemble des agents, contrôle systématique par le chef d'équipe, heure d'arrivée cadrée, réunion techniques mensuelles avec l'intégralité des agents, contrôle systématique des relevés GPS...). Tous ces éléments marquent la volonté de l'intercommunalité de mieux cadrer le travail et le rendu de ses agents techniques dans le but de rendre un service efficient aux administrés et aux communes.

Parallèlement, le travail de réorganisation des tournées vient également améliorer la gestion du temps de travail des agents de collecte.

Page 17 : L'étude d'optimisation, en cours, doit permettre la présentation de scénarii permettant de limiter le recours à la prestation pour la collecte. En effet, le travail déjà initié de regroupement des points de collecte ainsi que les scénarii qui seront prochainement présentés permettront d'envisager une optimisation du temps de travail en fonction du scénario choisi. Ce choix permettra ainsi à l'intercommunalité de réaffecter une partie de ses agents sur des secteurs dont le service est réalisé en prestation.

2.3 Le traitement : une hausse du coût de l'enfouissement et des alternatives à concrétiser

Page 18 : Entre 2022 et 2023, la cotisation syvadeo a évolué de 391 €/Tonne d'OMR à 416 €/Tonne d'OMR soit une augmentation de 6%. La contribution (cotisation-soutien) a, quant à elle, augmenté de 8% passant ainsi de 293.81 €/tonne d'OMR en 2022 à 316.74 €/tonne d'OMR en 2023.

En 2024, cette dernière a encore progressé de 22% afin d'atteindre 386 €/tonne d'OMR.

Entre 2022 et 2024, la contribution a augmenté de 31% malgré un taux de tri constant (45-47%).

3.1 des actions de prévention qui restent limitées

Page 19 : La Communauté de communes Pasquale Paoli est dotée de trois ambassadeurs de tri dont deux ont suivi la formation « ambassadeurs du tri » dispensée par l'AFPA. Ces personnels sont la marque d'une volonté de l'intercommunalité de sensibiliser la population aux gestes de tri et à l'informer, au quotidien, des actions de prévention et d'amélioration qui sont menées sur le territoire.

Page 20 : L'intégralité des écoles de la Communauté de communes Pasquale Paoli est labélisée Ecoscola. En 2024, l'école de Ponte Leccia va également être labélisée Ecoscola +.

Page 20 : 41% de la population de la Communauté de communes Pasquale Paoli est équipée d'un composteur individuel de jardin ou lombricomposteur et 14% dispose d'une collecte séparée des biodéchets. Par rapport aux données insulaires, l'intercommunalité présente des chiffres supérieures marquant sa volonté d'éliminer in situ ses biodéchets. Ce travail va également être renforcé par la mise à disposition au sein de 20 communes de 36 composteurs partagés afin de valoriser cette élimination à l'échelle communale.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Séance du 14 DECEMBRE 2023

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2022

DE 2023-061

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31

Présents : 20

Absents : 25

- dont ayant donné pouvoir : 15

Votants : 35

-dont « pour » : 29

-dont « contre » : 0

- Abstentions : 6

- Non-participation : 0

- Non votants : 0

Le jeudi 14 décembre 2023 à 17h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ALBERTINI COLONNA Nicolette BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre COGNETTI Vincent	COGNETTI TURCHINI Catherine COSTA Jacques COSTA Lucien GUIDICELLI Maria GIUDICELLI Jean	NASICA Pierre OLMETA Pierre ORSONI Pierre RENUCCI Franck ROCCHI Ange Toussaint	SARGENTINI François TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste TOMASINI Jacques André VINCENSINI Augustin
--	---	--	--

Absents ayant donné pouvoir :

ACQUAVIVA Mathieu (à Acquaviva François) BARTOLI Marc (à Bruschini Pierre) BERTINI Jean Marcel (à Tomasini Jacques André) BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre)	FERRARI Blaise (à Cognetti Vincent) GERONIMI Pierre Marie (à Cognetti Turchini Catherine) GUIDICELLI Mathieu (à Rocchi Ange Toussaint) MORACCHINI Christian (à Olneta Pierre)	PASQUALINI Jean Félix (à Sargentini François) POLIDORI Michel (à Guidicelli Maria) POLIDORI Christiane (à VINCENSINI Augustin)	ROSSI Alexandre (à Nasica Pierre) SALICETTI Nicolas (Albertini Colonna Nicolette) SOUSTRE Frederic (à Brignole Jean) VESPERINI Clara (à Renucci Franck)
---	--	--	--

Absents :

ALBERTINI Lucie ALBERTINI Pierre François ANTONIOTTI Serge BERNARDI François Albert CASAROMANI Marie Thérèse CASANOVA David	CIATTONI Michel FILIPPI Jean François FRANCESCHETTI Bernard GIAMARCHI Jean Marc GILLET VITTORI Stéphane LECA Jacques LESCHI Pierre	MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu MARTINETTI Antoine NEGRONI Jérôme ORSINI François PACCIONI Sylvestre	PASQUALINI Gilles SALVIANI Pierre Paul SIMONPIERI Maria Catherine SIMONPIETRI Antoine RENUCCI Jean VENTURINI Simon
--	--	---	---

SECRETAIRE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

Le Président présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2022 pour assurer une meilleure transparence auprès de l'assemblée délibérante, des communes et des usagers.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il a vocation à rendre compte de la situation de la collectivité et présenter la performance du service en termes de quantités de déchets et son évolution dans le temps via des indicateurs techniques et financiers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-17-1,

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

OUI l'exposé du Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-061-DE

Accusé certifié en date du 18/12/2023

Réception par le préfet : 18/12/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 20 VOTANTS : 35

DECIDE :

Par 29 voix Pour 0 voix contre

6 Abstentions

0 Non-participation

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2022 tel que présenté et annexé,
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 14/12/2023*



Le Président, François SARGENTINI

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 20 VOTANTS : 35

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-061-DE

DELIBERATION N° 2023-061
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 DECEMBRE 2023

**OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES PASQUALE PAOLI**

DE 2023-058

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-058-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31

Présents : 20

Absents : 25

- dont ayant donné pouvoir : 15

Votants : 35

- dont « pour » : 35

- dont « contre » : 0

- Abstentions : 0

- Non-participation : 0

- Non votants : 0

Le jeudi 14 décembre 2023 à 17h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ALBERTINI COLONNA Nicolette BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre COGNETTI Vincent	COGNETTI TURCHINI Catherine COSTA Jacques COSTA Lucien GUIDICELLI Maria GIUDICELLI Jean	NASICA Pierre OLMETA Pierre ORSONI Pierre RENUCCI Franck ROCCHI Ange Toussaint	SARGENTINI François TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste TOMASINI Jacques André VINCENSINI Augustin
--	---	--	--

Absents avant donné pouvoir :

ACQUAVIVA Mathieu (à Acquaviva François) BARTOLI Marc (à Bruschini Pierre) BERTINI Jean Marcel (à Tomasini Jacques André) BRUNEL Jean Pierre (à Taddei Pierre)	FERRARI Blaise (à Cognetti Vincent) GERONIMI Pierre Marie (à Cognetti Turchini Catherine) GUIDICELLI Mathieu (à Rocchi Ange Toussaint) MORACCHINI Christian (à Olmeta Pierre)	PASQUALINI Jean Félix (à Sargentini François) POLIDORI Michel (à Guidicelli Maria) POLIDORI Christiane (à VINCENSINI Augustin)	ROSSI Alexandre (à Nasica Pierre) SALICETI Nicolas (à Albertini Colonna Nicolette) SOUSTRE Frederic (à Brignole Jean) VESPERINI Clara (à Renucci Franck)
---	--	--	---

Absents :

ALBERTINI Lucie ALBERTINI Pierre François ANTONIOTTI Serge BERNARDI François Albert CASAROMANI Marie Thérèse CASANOVA David	CIATTONI Michel FILIPPI Jean François FRANCESCHETTI Bernard GIAMARCHI Jean Marc GILLET VITTORI Stéphane LECA Jacques LESCHI Pierre	MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu MARTINETTI Antoine NEGRONI Jérôme ORSINI François PACCIONI Sylvestre	PASQUALINI Gilles SALVIANI Pierre Paul SIMONPIERI Maria Catherine SIMONPIETRI Antoine RENUCCI Jean VENTURINI Simon
--	--	---	---

SECRETAIRE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

Monsieur le Président précise que le règlement intérieur est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité.

Il rappelle que le règlement intérieur est un document écrit qui fixe les dispositions générales relatives à l'organisation du travail, la discipline ainsi que les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et sécurité au travail dans la collectivité.

Sa rédaction n'est pas obligatoire mais reste cependant recommandée pour la bonne gestion du personnel. Il est destiné à tous les agents de la Communauté de communes Pasquale Paoli, titulaires et non titulaires pour les informer, au mieux, sur leurs droits et obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Conformément à la réglementation, le Comité Social Territorial (CST) a été saisi le vendredi 10 novembre 2023 sur les dispositions générales et particulières de fonctionnement dans la collectivité et a émis un avis favorable en date du 30 novembre 2023 sur la proposition de règlement intérieur.

Où l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

Par 35 voix Pour 0 voix contre 0 Abstention 0 Non-participation

- D'approuver le règlement intérieur à compter du 1^{er} janvier 2024,
- De charger le Président de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution du présent règlement.

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 14/12/2023*



Le Président, François SARGENTINI

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 DECEMBRE 2023

OBJET : REGLEMENT DE COLLECTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 18/12/2023

DE 2023-060

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31

Présents : 20

Absents : 25

- dont ayant donné pouvoir : 15

Votants : 35

-dont « pour » : 35

-dont « contre » : 0

- Abstentions : 0

- Non-participation : 0

- Non votants : 0

Le jeudi 14 décembre 2023 à 17h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prunitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ALBERTINI COLONNA Nicolette BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre COGNETTI Vincent	COGNETTI TURCHINI Catherine COSTA Jacques COSTA Lucien GUIDICELLI Maria GIUDICELLI Jean	NASICA Pierre OLMETA Pierre ORSONI Pierre RENUCCI Franck ROCCHI Ange Toussaint	SARGENTINI François TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste TOMASINI Jacques André VINCENSINI Augustin
--	---	--	--

Absents avant donné pouvoir :

ACQUAVIVA Mathieu (à Acquaviva François) BARTOLI Marc (à Bruschini Pierre) BERTINI Jean Marcel (à Tomasini Jacques André) BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre)	FERRARI Blaise (à Cognetti Vincent) GERONIMI Pierre Marie (à Cognetti Turchini Catherine) GUIDICELLI Mathieu (à Rocchi Ange Toussaint) MORACCHINI Christian (à Olmeta Pierre)	PASQUALINI Jean Félix (à Sargentini François) POLIDORI Michel (à Guidicelli Maria) POLIDORI Christiane (à VINCENSINI Augustin)	ROSSI Alexandre (à Nasica Pierre) SALICETI Nicolas (Albertini Colonna Nicolette) SOUSTRE Frederic (à Brignole Jean) VESPERINI Clara (à Renucci Franck)
---	--	--	---

Absents :

ALBERTINI Lucie ALBERTINI Pierre François ANTONIOTTI Serge BERNARDI François Albert CASAROMANI Marie Thérèse CASANOVA David	CIATTONI Michel FILIPPI Jean François FRANCESCHETTI Bernard GLAMARCHI Jean Marc GILLET VITTORI Stéphane LECA Jacques LESCHI Pierre	MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu MARTINETTI Antoine NEGRONI Jérôme ORSINI François PACCIONI Sylvestre	PASQUALINI Gilles SALVIANI Pierre Paul SIMONPIERI Maria Catherine SIMONPIETRI Antoine RENUCCI Jean VENTURINI Simon
--	--	---	---

SECRETAIRE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

Le Président rappelle à l'assemblée que le règlement de collecte est un document structurant qui délimite le SPGD, définit les règles d'utilisation du service public pour les différents usagers ménagers et non ménagers et présente les différentes modalités de collecte (consignes de tri, bacs à disposition ...).

Il a également un objectif d'amélioration de l'information et de la qualité du service apporté aux usagers, et sa rédaction est l'occasion pour la collectivité d'analyser l'organisation de la collecte au regard de la situation existante en matière de gestion des déchets.

Le Président présente à l'assemblée délibérante un projet de règlement de collecte tel que proposé par le cabinet Antra Strada (qui réalise l'étude d'optimisation du SPGD pour l'intercommunalité).

En fonction des propositions effectuées par le cabinet au terme de l'étude, ce règlement de collecte pourra avoir vocation à évoluer.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Après présentation de ce règlement, l'assemblée délibérante :

OUI l'exposé du Président,

DECIDE :

Par 35 voix Pour 0 voix contre 0 Abstention 0 Non-participation

- **D'ADOPTER** le règlement de collecte tel que présenté et annexé,
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 14/12/2023*



Le Président, François SARGENTINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20231214-2023-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

BARBIER, Béatrice

De: CC PASQUALE PAOLI <secretariat@cc-pasquale-paoli.corsica>
Envoyé: jeudi 6 juin 2024 15:43
À: corsegreffe
Cc: Jean Pascal BORGOMANO
Objet: Observations - Rapport thématique régional - La prévention et la gestion des déchets
Pièces jointes: 99_DE-DE 2023-061 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2022.Zeendoc.pdf; 99_DE-2023-058 REGLEMENT INTERIEUR DES AGENTS DE LA CCPP.Zeendoc.pdf; 99_DE-2023-060 REGLEMENT DE COLLECTE.Zeendoc.pdf; OBSERVATIONS CC PASQUALE PAOLI - RAPPORT THEMATIQUE REGIONAL - DECHETS.pdf

Attention : ce courriel ne provient pas des JF, traitez-le avec prudence

A l'attention du greffe de la Chambre Régionale des Comptes.

Madame, Monsieur,

En date du 06 mai 2024, j'ai été destinataire du rapport thématique régional relatif à la prévention et gestion des déchets en Corse.

Je vous remercie pour l'ensemble des informations évoqué et vous prie de trouver, en retour, mes observations sur ledit rapport accompagnées de pièces justificatives.

Je me tiens à la disposition de la Chambre pour tout complément.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



François SARGENTINI
Président
Communauté de Communes Pasquale Paoli



Adoptez l'éco-attitude. n'imprimez ce mail que si nécessaire

